



Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace

# AGREMENT DÉPARTEMENTAL D'ENSEIGNEMENT

## THÉÂTRE

# ÉPREUVES 2022

### 1/ Envoi préalable d'un CV

### 2/ Epreuve artistique

- **une scène obligatoirement dialoguée avec un partenaire**  
(Répertoire libre)  
Durée : 3 à 5 minutes

Et

- **un exposé de mise en scène**  
(Sur une de vos mises en scène ou une mise en scène d'un professionnel au choix)  
Durée : 3 à 5 minutes

### 3/ Epreuve pédagogique

Dispenser un cours avec un groupe d'élèves choisis par le candidat parmi ses propres élèves (environ 5). Le candidat tire au sort au moment de l'épreuve :

- **2 textes** parmi la liste des œuvres proposées en amont :
  - Un texte dans le corpus jeune public/ tout public
  - Un texte dans le corpus ados/ adultes

**Le candidat aura le choix entre ces 2 textes pour élaborer son cours.**

Ce cours devra comporter un échauffement et/ou un exercice technique (espace, corps, écoute, voix, etc.) suivi d'un temps de travail et de mise en jeu de la scène.

Durée : 40 minutes de cours, 1 heure de préparation

### 4/ Entretien avec le jury

Entretien destiné à engager la discussion autour du cours présenté pour en dégager les enjeux pédagogiques et à évaluer la culture théâtrale du candidat.

Durée : 15 à 20 minutes